



SCHWEIZERISCHER BUNDESRAT
CONSEIL FÉDÉRAL SUISSE
CONSIGLIO FEDERALE SVIZZERO

Beschluss

2008

Décision 24 SEP. 1990

Decisione

Tchad: aide financière en cofinancement avec l'IDA (frs. 7,5 millions)
pour un projet de développement des services médico-sociaux dans la ville
d'N'Djaména (dans le contexte du Programme d'actions pour le développement
social)

Vu la proposition du DFAE du 7 septembre 1990

Vu les résultats de la procédure de co-rapport, il est

décidé:

Une aide financière non remboursable en cofinancement avec l'IDA de frs.
7,5 millions est accordée en faveur du Tchad pour un projet de
développement des services médico-sociaux dans la ville d'N'Djaména (dans
le contexte du Programme d'actions pour le développement social).

Ce montant sera imputé au Crédit de programme de frs. 2,1 milliards pour
la coopération technique et l'aide financière en faveur des pays en
développement selon l'AF du 23 septembre 1987.

Les dépenses découlant de cet engagement seront imputées à la rubrique
budgétaire 202.493.

Pour extrait conforme

Le Secrétaire

Protokollauszug an:				
<input checked="" type="checkbox"/> ohne / <input type="checkbox"/> mit Beilage				
z.V.	z.K.	Dep.	Anz.	Akten
X		EDA	12	-
		EDI		
		EJPD		
		EMD		
	X	EFD	7	-
	X	EVD	7	-
		EVED		
		BK		
	X	EFK	2	-
	X	Fin.Del.	2	-



EIDGENÖSSISCHES DEPARTEMENT
FÜR AUSWÄRTIGE ANGELEGENHEITEN
DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
DIPARTIMENTO FEDERALE DEGLI AFFARI ESTERI

Berne, le 7 septembre 1990

AU CONSEIL FEDERAL

Tchad: aide financière en cofinancement avec l'IDA (frs. 7,5 millions) pour un projet de développement des services médico-sociaux dans la ville d'N'Djaména (composante du Programme d'actions pour le développement social)

I

Cette proposition demande l'octroi d'une aide financière non remboursable de frs. 7,5 millions en cofinancement avec l'IDA, visant à soutenir le volet santé d'un programme d'actions pour le développement social (PADS) au Tchad.

Le PADS a été préparé dans le contexte de la reconstruction de l'économie tchadienne et de la mise en oeuvre d'un programme d'ajustement structurel. Les mesures conçues sont destinées à alléger l'impact social des conditions économiques difficiles pour la grande majorité de la population tchadienne et des effets transitoires des mesures du programme économique et de favoriser la participation de toutes les couches de la population dans la croissance économique.

La conception du projet PADS permet la préparation d'actions prioritaires tenant compte des besoins de reconstruction et de réhabilitation dans un contexte économique encore fragile. Les actions ont pour objectif de faire face à des urgences, mais doivent à la fois tenir compte des exigences d'une stratégie du développement à plus long terme.

Parmi les composantes du PADS, notre intérêt se porte sur deux: (1) la composante "Renforcement des services médico-sociaux à N'Djaména, objet de cette proposition de crédit; et (2) le projet "Dimensions sociales de l'ajustement," objet d'une proposition de crédit séparée vu l'autonomie des actions l'une par rapport à l'autre.

La composante "Santé - N'Djaména" vise le renforcement des services de santé et de l'aide au développement communautaire dans la capitale. Elle

comprend notamment l'expansion et la réhabilitation des infrastructures médico-sociales, l'amélioration des capacités de planification et de gestion des centres médicaux et sociaux et l'amélioration de la qualité et de l'efficacité des prestations de santé dans les structures sanitaires et sociales de N'Djaména. L'Institut tropical suisse (ITS), qui gère déjà le programme bilatéral suisse d'appui au ministère de la santé publique, sera étroitement associé à la mise en oeuvre de la composante à travers une assistance technique et la supervision globale des activités sous mandat du Gouvernement. Le coût de cette composante se monte à \$ 5,3 millions (frs. 8,0 millions) sur une période de trois ans; il est proposé que la DDA finance la quasi-totalité (frs. 7,5 millions) de la composante "Santé - N'Djaména."

Il est prévu que l'IDA fonctionne en qualité d'administrateur de l'aide financière suisse selon les procédures standard de cofinancement avec cette institution en vigueur pendant la Neuvième Reconstitution de l'IDA (1990-1993).

II

Contexte global

A. Situation économique du pays

En 1985 et 1986, le Tchad a dû faire face à une crise économique d'une ampleur sans précédent à la suite de l'effondrement des cours mondiaux du coton. Les premières mesures d'ajustement ont été adoptées en 1986 par le Gouvernement Tchadien pour faire face à la crise cotonnière. Cependant la crise cotonnière a frappé de plein fouet l'ensemble des équilibres macroéconomiques et en particulier la balance des paiements et les comptes de l'Etat qui se sont très rapidement dégradés. Des négociations avec le FMI et la Banque Mondiale se sont concrétisées en 1987 par un programme FMI en 1987 et l'approbation par la Banque mondiale du Crédit de réhabilitation financière.

Certains éléments du programme de restructuration financière que le Gouvernement du Tchad est en train de réaliser visent à améliorer les services sociaux et à augmenter le revenu des paysans à moyen terme. C'est ainsi que le programme d'ajustement inclut un accroissement des dépenses de fonctionnement (hors personnel) de huit ministères. Le programme comprend également la formulation de stratégies sectorielles comme base pour la rationalisation des dépenses d'investissement et de fonctionnement.

En dépit du programme mis en oeuvre, la base économique du pays reste faible, et le revenu par habitant n'augmentera pas sensiblement pendant la période d'ajustement. A court terme, le Gouvernement du Tchad a donc décidé d'entreprendre des programmes visant à atténuer les éventuels effets négatifs du programme d'ajustement et à protéger les groupes les plus vulnérables.

B. Le Programme d'actions pour le développement social (PADS) dans son ensemble

Le projet PADS s'adresse à l'impact social des politiques économiques et financières d'ajustement, de restructuration et de consolidation que le Tchad est en train de mettre en place. Le projet comprend trois

composantes opérationnelles et une composante "Dimensions sociales de l'ajustement:" (1) promotion de l'emploi par le développement des micro-entreprises; (2) renforcement des infrastructures sanitaires et sociales, y compris (a) le renforcement des services de santé et sociaux de base à N'Djaména et (b) le renforcement d'une préfecture médicale (Tandjilé); (3) amélioration de l'assainissement de la ville de N'Djaména; (4) dimensions sociales de l'ajustement (enquêtes, études socio-économiques, analyses de politique sociale).

Il est prévu que l'exécution du PADS durera trois ans. Le projet cherche à répondre à aux besoins les plus urgents dans le domaine social en travaillant avec les institutions sur place. Une programmation précise mais progressive des actions sera établie et les structures de gestion seront renforcées. Afin de lier le programme d'actions aux préoccupations du développement à plus long terme, l'analyse des leçons du PADS servira à la mise en place de programmes de réhabilitation, d'ajustement structurel, et de développement.

En tant que cofinancier, la Suisse a ciblé sa participation sur deux composantes dont la composante médico-sociale à N'Djaména est la plus importante; cette composante est complémentaire à notre programme bilatéral de santé au Tchad. (Une contribution au programme de "Dimensions sociales de l'ajustement" fera l'objet d'une proposition séparée.)

Composante "Santé - N'Djaména"

A. Contexte sectoriel

Les conditions et les services de santé au Tchad se sont fortement dégradés au cours des années de sécheresse et de troubles civils. Les services de santé ont été gravement perturbés par la guerre; la plupart des installations de santé ont été détruites ou endommagées dans le contexte d'un système administratif en défaillance et d'un manque de communication entre les régions. Le corps du personnel médical a été fortement réduit.

Les besoins de construction, réhabilitation et réorganisation de l'infrastructure des services de santé restent particulièrement aiguës dans la capitale, qui a été en quelque sorte défavorisée par rapport aux préfectures médicales en dehors de N'Djaména. En même temps, la population de N'Djaména a cru à un rythme extrêmement rapide. L'identification d'une composante de santé urbaine dans le contexte du PADS reflète la recherche d'un rééquilibrage des activités de santé entre N'Djaména et les autres préfectures médicales du Tchad.

La reconstruction des infrastructures sanitaires et la fourniture de médicaments et services de base ont été rendues possibles par une assistance internationale massive pendant la période d'après guerre, mais cette assistance a couvert notamment les préfectures médicales dans des zones rurales (sous financements du Fonds européen du développement et de la Suisse.

L'appui suisse aux services et institutions de santé au Tchad représente l'axe principal de la coopération entre les deux pays. Dans le cadre du programme d'appui bilatéral, dont la septième phase a fait l'objet d'une proposition séparée, la Suisse met à disposition une assistance technique

qui vise le développement des capacités de gestion sur tous les niveaux et des activités de formation complémentaire du personnel de santé.

B. Description de la composante

1. Objectifs

Les principaux objectifs de la composante sont au nombre de trois:

- étendre et améliorer les infrastructures des services de santé et des services sociaux de façon à augmenter l'accessibilité, l'acceptabilité et la couverture des prestations de Santé de base à N'Djaména;
- améliorer les capacités de planification, de gestion, d'exécution, de supervision et d'évaluation du personnel des centres médicaux et sociaux de N'Djaména;
- améliorer la qualité et l'efficacité des prestations de Santé, notamment en ce qui concerne la Santé Maternelle et Infantile et l'éducation pour la Santé, dans les structures sanitaires de N'Djaména, par une collaboration équilibrée entre les deux secteurs et par le développement d'un processus de santé communautaire .

Ces trois objectifs ont pour buts de décongestionner les services de l'hôpital de N'Djaména et de mieux répondre aux besoins de développement des communautés urbaines dans le domaine de la santé.

La "Santé" dans le contexte du projet est considéré au sens large du terme, allant de l'absence de maladie au bien-être social. Les actions retenues cherchent à potentialiser leur impact en utilisant au mieux la complémentarité des secteurs santé et social et les compétences de leurs ministères respectifs.

2. Activités

En raison de l'extension géographique importante de la ville et du retard accumulé ces dernières années, les actions prévues correspondent à une première étape dans l'atteinte des objectifs du projet.

(1) actions nécessaires à l'expansion et à l'amélioration des infrastructures médico-sociales dans le but d'augmenter quantitativement leurs capacités de service: construction de trois maternités, construction de trois centres médico-sociaux, construction de trois dispensaires, rénovation d'un dispensaire et de quatre centres sociaux existants, aménagement d'un local de stockage pour les médicaments essentiels, et des équipements. La distribution de médicaments essentiels à N'Djaména sera accompagnée de la mise en place d'un système de recouvrement des coûts.

(2) actions nécessaires pour améliorer les capacités de planification, de gestion, d'exécution, de supervision et d'évaluation du personnel des centres médicaux et sociaux de N'Djaména: définition précise des prestations médico-sociales au sein de l'agglomération urbaine de N'Djaména; élaboration d'un plan à long terme de couverture médico-sociale; établissement d'objectifs et de critères de performance pour toutes les activités de la santé; définition des responsabilités et des tâches des différentes équipes de Santé; programmation des activités de Santé; recyclage et formation; planification, approvisionnement et gestion des supports techniques, administratifs et fonctionnels dont les centres ont besoin.

(3) amélioration de la qualité et de l'efficacité des prestations de Santé dans les structures sanitaires et sociales de N'Djaména: recherches opérationnelles sur le fonctionnement des services (évaluation des critères de performance, pertinence et validité des indicateurs, études de coût/efficacité et coût/bénéfices sur les prestations délivrées).

C. Partenaires/gestion

Les Ministères de la Santé Publique (MSP) et des Affaires Sociales et de la Promotion Féminine (MASPF) exerceront conjointement et en étroite collaboration le contrôle et la supervision du projet, par le biais de la cellule médico-sociale de l'agglomération de N'Djaména. Le Tchad engagera l'Institut tropical suisse (ITS) pour appuyer l'exécution de la composante. Le rôle et la responsabilité de l'ITS seraient de gérer l'assistance technique prévue dans le projet (un médecin et une assistante sociale), notamment:

- en assistant et appuyant techniquement la préfecture médicale de Chari-Baguirmi et la cellule de gestion de Santé de l'agglomération de N'Djaména;
- en participant activement à la formation du personnel travaillant dans les structures de Santé du projet;
- en assurant une gestion efficace de l'approvisionnement en médicaments et matériel médico-sanitaire de ces structures, sur la base de la politique des médicaments essentiels; et
- en initiant et assurant des recherches opérationnelles sur les systèmes de services médicaux et sociaux s'occupant de la Santé à N'Djaména.

D. Coûts du projet

Les coûts du projet prévus à l'heure actuelle sont les suivants:

	FCFA (mio.)	\$ U.S. (mio.)
Constructions et réhabilitations	418,0	1,43
Equipements	111,0	0,36
Véhicules	52,9	0,17
Médicaments essentiels	286,4	0,94
Formation	41,2	0,13
Assistance technique	159,7	0,55
Divers (y.compris supervision ITS + recherches opérationnelles)	124,3	0,29
Fonctionnement	81,2	0,23
Provisions et imprévus	261,0	0,90
	<hr/>	<hr/>
TOTAL	1535,7	5,30

La Suisse financerait la quasi-totalité (frs. 7,5 millions) de la composante; le Gouvernement tchadien financera certains coûts récurrents et les collectivités locales contribueront par le recouvrement des coûts des médicaments.

D. Appréciation

La composante "Santé - N'Djaména" du PADS représente un projet difficile, mais prioritaire; complexe, mais avec du potentiel et un impact certain.

L'amélioration des services de santé au niveau des centres médico-sociaux dégageront l'hôpital central, qui doit traiter à l'heure actuelle des cas qui devraient tomber plutôt dans le domaine des centres médico-sociaux et de dispensaires. Plus important, l'approche retenue vise non seulement la construction et le fonctionnement des services, mais s'adresse également à des questions importantes ayant un impact au niveau sectoriel Santé (questions touchant les institutions, la formation, planification, l'évaluation des activités, les recherches opérationnelles). Les activités du projet auront vraisemblablement des retombées importantes au niveau sectoriel. Cette action est tout à fait complémentaire à notre programme bilatéral du secteur santé au Tchad.

Le risque existe cependant que des tensions éventuelles entre les deux ministères concernés freinent la mise en oeuvre des activités. Il faudra veiller à ce que les compétences des deux ministères soient bien précisées sur le plan ministériel et sur le plan des centres médico-sociaux.

L'engagement de l'Institut tropical suisse dans la mise en oeuvre de cette composante augmente sensiblement les chances de sa réussite. Ce suivi opérationnel par l'ITS, condition sine qua non de notre engagement, favorisera la réussite des activités du projet.

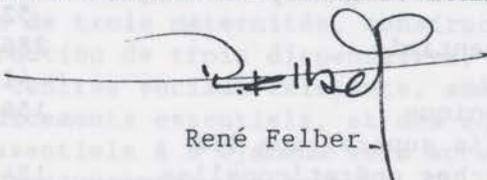
III

L'Office fédéral des affaires économiques extérieures et l'Administration fédérale des finances ont été consulté à titre préalable et ont donné leur accord à cette proposition de crédit.

IV

Nous vous proposons donc de prendre la décision ci-jointe.

DEPARTEMENT FEDERAL DES AFFAIRES ETRANGERES


René Felber

Extrait du procès-verbal

- DFAE 12 pour exécution
- DFF 7 pour information
- DFEP 7 (GS 5, Ofaee 2) pour information
- CFF 2 pour information

Pour co-rapport à

- Département fédéral de l'économie publique
- Département fédéral des finances

Annexe :

- projet de décision du Conseil fédéral

En la proposition du DFAE du 7 septembre 1970

Et les résultats de la procédure de co-rapport, il est

décidé:

Une aide financière non remboursable en cofinancement avec l'IDA de frs. 7,5 millions est accordée en faveur du Tchad pour un projet de développement des services pédiatriques dans la ville d'N'Djaména (dans le contexte du Programme d'actions pour le développement social).

Ce montant sera imputé au Crédit de programme de frs. 7,1 milliards pour la coopération technique et l'aide financière en faveur des pays en développement selon l'AP du 23 septembre 1967.

Les dépenses découlant de cet engagement seront imputées à la rubrique budgétaire 702.493.

Pour extrait conforme

Le Secrétaire

Lauf von Büroimmobilien für die
 Schweizerische Botschaft in Colomba

Tchad: aide financière en cofinancement avec l'IDA (frs. 7,5 millions)
 pour un projet de développement des services médico-sociaux dans la ville
 d'N'Djaména (dans le contexte du Programme d'actions pour le développement
 social)

Beschlussamt

Vu la proposition du DFAE du 7 septembre 1990

Vu les résultats de la procédure de co-rapport, il est

1. Das Departement für auswärtige Angelegenheiten wird ermächtigt,
 die an der Gregory's Road 51 in Colomba gelegene Liegenschaft,
 welche der Schweizerischen Botschaft als Kanzleigebäude dienen

décidé:

Une aide financière non remboursable en cofinancement avec l'IDA de frs.
 7,5 millions est accordée en faveur du Tchad pour un projet de
 développement des services médico-sociaux dans la ville d'N'Djaména (dans
 le contexte du Programme d'actions pour le développement social).

Ce montant sera imputé au Crédit de programme de frs. 2,1 milliards pour
 la coopération technique et l'aide financière en faveur des pays en
 développement selon l'AF du 23 septembre 1987.

Les dépenses découlant de cet engagement seront imputées à la rubrique
 budgétaire 202.493.

Pour extrait conforme

2. Die Bundeskanzlei wird beauftragt, die Vollmacht für Herrn Henri
 Guenier, Schweizerischer Botschafter in Port Loko, auszustellen.

Le Secrétaire

Für weiteren Auszug,
 der Protokollführer

Item	Code	Ans.	1990
1	IDA	10	-
2	IDI	1	-
	EFG		
	EAD		
3	EFD	10	-
	EVO		
	EVED		
4	EV	1	-
5	EVA	2	-
6	FRDM	1	-